

# Capture accidentelle de deux dauphins lors d'une campagne d'essais dans le golfe de Gascogne

**Lundi 22 avril, un chalut pélagique en configuration « ouvert » a été mis à l'eau lors d'une campagne d'essais des engins de pêche du navire *Thalassa*, dans le golfe de Gascogne. Malgré le dispositif qui maintenait la sortie du chalut ouvert, la présence de deux dauphins morts a été constatée par l'équipage lors de la remontée du chalut. L'Ifremer, opérateur de la Flotte océanographique française, et sa filiale d'armement Genavir, ont immédiatement revu et durci le protocole destiné à éviter les captures de cétacés sur l'ensemble des campagnes de la Flotte océanographique française.**

Le 20 avril 2024, le *Thalassa* est parti de Brest pour une campagne de recherche technologique de 9 jours. Cette mission de l'Ifremer devait préparer le navire et tester de nouveaux équipements en amont de la [campagne d'évaluation halieutique Pelgas](#) de suivi des populations de poissons dans le golfe de Gascogne.

Le lundi 22 avril, un chalut pélagique dont la sortie était maintenue ouverte par une structure cylindrique rigide, afin d'éviter la capture d'organismes a été mis à l'eau. Ce système d'échantillonnage par imagerie, équipé d'une caméra, devait permettre d'observer les espèces de la zone sans les capturer, afin de limiter les impacts des campagnes halieutiques sur la biodiversité. Le trait de chalut, destiné à mesurer le comportement de l'équipement, a été effectué à environ 300 km à l'ouest du Finistère, dans une zone qui n'est pas connue comme à risque de captures accidentelles de cétacés. Vers 15h30, l'équipage a constaté la présence de deux dauphins morts, dans le chalut, en amont du système maintenant l'extrémité ouverte. Conformément à la réglementation et en coordination avec les scientifiques de l'Observatoire Pelagis (Unité mixte de service CNRS - La Rochelle Université), immédiatement informés, les cétacés ont été mesurés et marqués au moyen des bagues avant d'être remis à l'eau. Cette capture accidentelle a été déclarée à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

Des mesures avaient déjà été prises pour déployer des répulsifs acoustiques

## Contact presse

Alexis Mareschi /  
Sacha Capdevielle  
06 15 73 95 29 /  
06 07 84 37 97  
presse@ifremer.fr

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

 Ifremer\_fr  
 ifremer.fr  
 ifremer\_officiel



(*pingers*) sur l'ensemble des chaluts pélagiques déployés lors des campagnes scientifiques de l'Ifremer. Celles-ci sont désormais étendues à tous les chaluts (pélagiques et de fond) déployés par la Flotte océanographique française, y compris lors des essais de prototypes à faible risque de captures accidentelles. L'équipe à bord est profondément affectée par cet événement et met en place ce protocole immédiatement sur le reste de la campagne qui se poursuit jusqu'au 25 avril.

**Contact presse**

Alexis Mareschi /  
Sacha Capdevielle  
06 15 73 95 29 /  
06 07 84 37 97  
presse@ifremer.fr

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

 Ifremer\_fr  
 ifremer.fr  
 ifremer\_officiel